

ils arrivent d'autres pays, en viennent vraisemblablement à être mêlés à des organismes subversifs sans en connaître la vraie nature. A mon sens, il serait possible, dans une certaine mesure tout au moins, d'empêcher que cela se produise si le ministère de l'Immigration prévenait ces nouveaux immigrants qu'avant de s'affilier ou de s'associer à un organisme de ce genre ou n'importe quel organisme, ils devraient s'enquérir auprès des personnes en qui ils ont confiance de la nature véritable de ces organismes.

M. Herridge: Monsieur le président, je vais parler pendant quelques minutes de la déclaration vraiment extraordinaire faite par le député de Burin-Burgeo. Il a dit qu'un adhérent du parti travailliste anglais aurait déclaré, lorsqu'il était à Berlin, que son parti comptait plus de vingt agents communistes secrets.

M. Carter: Vingt-six membres élus.

M. Herridge: Des membres du Parlement?

M. Carter: Des membres du Parlement.

M. Herridge: Que vingt-six membres du Parlement représentant le parti travailliste anglais étaient des agents du parti communiste.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, j'éleve une objection. Je vous le demande, en quoi les propos de membres du parti travailliste anglais sur ce qui s'est dit à Berlin se rapportent-ils aux crédits de la Gendarmerie royale du Canada?

M. Winch: Pourquoi ne l'avez-vous pas interrompu?

L'hon. M. Fulton: Je lisais quelque chose, sans quoi je l'aurais fait, j'en assure mon ami.

M. le président suppléant: L'objection est motivée. Le député de Burin-Burgeo a soulevé la question. Pour être juste, je devrais accorder au député de Kootenay-Ouest quelques instants pour lui permettre de nous donner sa version de l'histoire.

M. Herridge: Quelques minutes me suffiront, monsieur le président, pour répondre au nom de mon parti. L'honorable représentant a dit que 26 députés, membres du parti travailliste anglais, sont des agents secrets communistes et que plus de 70 sont des sympatisants.

Monsieur le président, je voudrais rectifier. Je sais que le député qui a fait cette déclaration l'a faite de bonne foi, parce qu'il n'est pas le genre de personne qui ferait de plein gré une fausse déclaration à la Chambre. Mais pour rectifier ce qu'il a dit, je tiens à signaler que le secrétaire du parti travailliste

anglais, au nom de la direction du parti travailliste de la commission exécutive de ce parti, a déclaré que ces propos étaient complètement faux, et il les a niés très énergiquement peu de temps après qu'ils furent tenus.

L'hon. M. Fulton: Peut-être, monsieur le président, devrais-je répondre maintenant aux observations du député de Chambly-Rouville. Il a soulevé une question qui exige une réponse quand il a attiré notre attention sur la situation qui, dans sa circonscription, provient du fait que sur les cours d'eau de cette région, si j'ai bien compris, on trouve un certain nombre d'embarcations de plaisance et qu'en même temps il s'y fait beaucoup de navigation commerciale. Il a demandé que nous fassions plus strictement observer les règlements concernant les petites embarcations. Il a dit, je crois, que les agents chargés de faire observer ces règlements ne sont pas assez nombreux, de sorte que la façon dont on conduit les bateaux dans cette région crée des dangers. L'honorable député peut être sûr que je ferai volontiers tout ce que je pourrai pour résoudre ce problème que je soumettrai de bon gré au Conseil du Trésor.

Comme je n'aime pas faire des excuses, je présenterai ce que je vais dire tout simplement comme un fait. J'ai dit déjà que nous avons sans cesse à faire face aux problèmes de limitation des effectifs. Nous serions disposés à nous charger de nouvelles fonctions et nous estimons que nous nous acquitterions mieux de certaines que nous remplissons déjà si nous avions plus de personnel. Mais pas plus que les autres services de l'État nous n'échappons aux restrictions imposées par les dépenses arrêtées pour l'ensemble du service, d'où les compressions d'effectifs et même de personnel civil. Il nous est rarement arrivé si tant est que nous y soyons jamais parvenus, de convaincre le Conseil du Trésor de nous laisser augmenter nos effectifs dans la mesure où nous l'estimons nécessaire pour répondre à ce qui nous est demandé.

Et pourtant, pour la première fois cette année, le Conseil du Trésor a autorisé un poste qui nous permettra de veiller à l'observance des règlements visant les petites embarcations. Ce poste a été créé dans la division des enquêtes criminelles à Montréal. Je devrais peut-être rappeler toutefois à l'honorable député qu'il y a en outre, dans les règlements applicables aux petites embarcations et qui ont été publiés dans *la Gazette du Canada*, numéro du 25 mars dernier, une disposition où il est dit que sont considérés comme agents de la paix, aux fins des règlements, tout membre de la Gendarmerie royale du Canada, tout membre d'une force